

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 87/90 / DU 10/3/87
portant nomination de Monsieur BOLONDO
Georges en qualité de Directeur du
Projet ONAPEC.

LE PREMIER MINISTRE, .

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

(/u le décret n° 86/881 du 18 Juillet 1986, portant attributions
et organisation du Ministère de l'Industrie et de la Pêche ;

(/u le décret n° 82/595 du 18 Juin 1982, fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, PORTANT nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur BOLONDO (Georges), Administrateur des SAF de 4^e éche-
lon, est nommé Directeur du Projet ONAPEC.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par
le décret n° 82/595 susvisé.

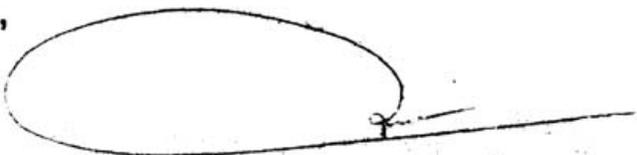
Article 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au
présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

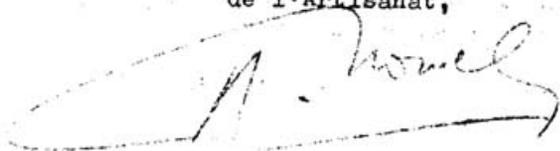
Fait à Brazzaville, le 18 MARS 1987

Par le Premier Ministre,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Industrie
de la Pêche, et
de l'Artisanat,



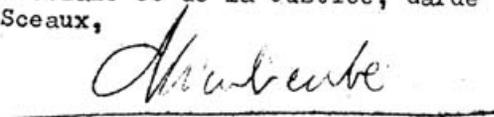
Ambroise Edouard NOUMAZALAY.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice, Garde
des Sceaux,



Commandant Désiré KIMBEMBE.-

